

**Milad Zarin-Nejadan**

# L'ENTREPRISE ET L'IMPÔT

Des distorsions du système suisse  
aux réformes fiscales

COLLECTION  
**Le  
savoir  
suisse**

Presses polytechniques et universitaires romandes

# 1

## INTRODUCTION

La problématique de la fiscalité des entreprises a suscité un grand intérêt dans les pays industrialisés durant les deux dernières décennies. Tout au long de ces années, la plupart des pays occidentaux ont procédé à des réformes plus ou moins profondes de leur fiscalité, plus particulièrement de celle du capital. Les principes fondamentaux de ces initiatives de réforme peuvent être résumés en trois mots-clés : efficacité, simplicité et équité. Ce mouvement de réforme répond aux inquiétudes provoquées par les structures fiscales héritées du passé, non seulement parce qu'elles sont jugées inutilement complexes, injustes et vulnérables à l'évasion et à la fraude fiscales, mais aussi et surtout en raison des coûts élevés qu'elles imposent à la collectivité par les distorsions causées dans les décisions économiques. De plus, compte tenu du niveau jugé élevé de la charge fiscale dans la plupart des pays de l'OCDE, il paraît désormais difficile d'augmenter les taux d'imposition ou d'introduire de nouveaux impôts lorsque cela s'avère nécessaire, à moins de réduire par ailleurs les distorsions économiques occasionnées par les impôts existants.

En Suisse, la prise de conscience de la nécessité d'une réforme fondamentale de la fiscalité du capital a été plus tardive, car d'une part la quote-part fiscale a toujours été relativement faible en comparaison internationale, et d'autre part, jusqu'à l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la réforme de l'imposition de la consommation a été jugée prioritaire. Mais si la Suisse est restée à la traîne par rapport aux mouvements de réforme fiscale observés dans les autres pays occidentaux, c'est aussi à cause de sa structure fédérale extrêmement décentralisée et de la démocratie directe

(OCDE, 1999). Le fédéralisme financier constitue une entrave à la réforme fiscale dans la mesure où toute réforme a pour effet une redistribution des recettes entre les différents niveaux d'administration. De plus, même lorsque ces derniers se mettent d'accord sur une réforme, il peut être difficile d'obtenir l'assentiment populaire par voie de référendum. L'introduction laborieuse de la TVA en 1995, après quatre tentatives infructueuses depuis 1977, constitue le meilleur exemple de cette inertie.

Certes, la charge fiscale agrégée moyenne pesant sur les sociétés a été traditionnellement plus faible en Suisse par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE et de l'Union Européenne (UE). Cependant, la faiblesse relative de la charge fiscale ne devrait pas masquer le fait que la fiscalité du capital au niveau fédéral et dans la plupart des cantons souffre de sérieux défauts, sources de multiples distorsions, ce qui rend urgente une réforme fiscale profonde dans ce domaine. En effet, le système suisse est considéré à juste titre comme étant parmi les plus complexes du monde industrialisé, et certaines de ses particularités, telles que l'imposition progressive des bénéficiaires, l'imposition du capital et la double imposition des dividendes, en font un *Sonderfall* peu envié sur le plan international. Les multiples distorsions générées par le système fiscal contrecarrent la faiblesse générale de la charge fiscale et nuisent à la compétitivité de la place économique suisse.

En effet, la tendance à la globalisation des marchés et la mobilité croissante des capitaux sur le plan international font que, de plus en plus, l'attrait économique d'un pays est déterminé par ses conditions-cadre, notamment par son environnement fiscal. De nombreuses enquêtes effectuées en Suisse et à l'étranger attestent la place privilégiée de la fiscalité parmi les déterminants du lieu d'implantation des entreprises. Par exemple, selon l'enquête de l'institut BAK menée en 1995 (voir le tableau ci-contre), la fiscalité arrive en quatrième position parmi une trentaine de facteurs pouvant affecter la localisation des firmes, précédée seulement par la disponibilité de main-d'œuvre très qualifiée, le coût de celle-ci et la facilité d'obtention d'autorisation de construire.

## Facteurs de localisation des firmes en Suisse.

Rang	Facteurs
1.	Disponibilité de main-d'œuvre très qualifiée
2.	Coût de main-d'œuvre très qualifiée
3.	Facilité d'obtention d'autorisation de construire
4.	<i>Charge fiscale des entreprises</i>
5.	Coût de main-d'œuvre qualifiée
6.	Disponibilité de main-d'œuvre qualifiée
7.	Facilité d'obtention d'autorisation de travail pour étrangers
8.	Infrastructure de télécommunications
9.	Qualité de vie dans la région
10.	Accès sans discrimination au marché de l'Union Européenne
11.	Organisation flexible de travail
12.	Stabilité des conditions juridico-politiques

Source : Koellreuter *et al.* (1995).

Les discussions autour de la réforme de la fiscalité du capital en Suisse datent surtout des années 1990. La longue période de stagnation a nourri le débat sur la compétitivité de l'économie suisse. Suite au rejet populaire de l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE) en 1992, et par crainte de voir la place économique helvétique perdre son attrait, les autorités fédérales et cantonales ont adopté des mesures en faveur des entreprises visant notamment à améliorer leur environnement fiscal. Aussi, les efforts en cours en vue d'harmoniser la fiscalité européenne obligent la Suisse à adapter constamment sa fiscalité des entreprises et de l'épargne individuelle à cette évolution. Par ailleurs, la Constitution helvétique a limité dans le temps la compétence du gouvernement fédéral de lever des impôts sur le revenu et de percevoir une TVA. Cette compétence viendra à expiration à la fin de 2006 et devra être renouvelée par voie de référendum. Dès

lors, les voix s'élèvent ici et là pour réclamer une réforme profonde, voire même la suppression pure et simple, de l'impôt fédéral direct.

Les considérations d'efficacité ont souvent été prépondérantes lors de l'élaboration des propositions de réforme fiscale. Ainsi, l'élimination de la «taxe occulte» a été l'un des principaux arguments en faveur de l'abandon de l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICHA) et de son remplacement par la TVA. Plus récemment, les distorsions causées par l'imposition progressive du bénéfice ont été à l'origine de son remplacement sur le plan fédéral et dans certains cantons par un système d'imposition proportionnelle. Mais de nombreuses autres distorsions persistent. La période de ralentissement conjoncturel que vient de traverser l'économie suisse a renforcé les revendications d'allègements fiscaux pour les entreprises et les épargnants dans le but de relancer durablement l'investissement et la croissance économique.

Ce volume, destiné à un large public, a pour objet l'analyse économique de la fiscalité du capital en Suisse. Il cherche à combler une lacune importante dans la mesure où les ouvrages ayant déjà traité le thème de la fiscalité du capital ont souvent adopté un point de vue strictement juridique ou comptable (Margairaz et Merkli, 1989 et Rivier, 1990 et 1994). Les seules sources contenant de véritables approches économiques de la question datent déjà de plusieurs années et méritent d'être mises à jour, même si la plupart de leurs analyses restent encore étonnement actuelles (Bürgenmeier *et al.*, 1986 et Zarin-Nejadan, 1991a). Le présent volume passe en revue les principales caractéristiques du système suisse d'imposition du revenu du capital sur le double plan des personnes morales et physiques afin d'en dégager les forces et les faiblesses, évalue les réformes de la fiscalité du capital déjà entreprises ou envisagées aux niveaux fédéral et cantonal et formule des propositions de réforme à la lumière de l'expérience des autres pays industrialisés.

L'ouvrage est divisé en huit chapitres. Après cette introduction, le chapitre 2 interroge sur la raison d'être de l'imposition des entreprises. Le chapitre 3 dresse un inventaire des principa-

les distorsions introduites par la fiscalité dans les décisions économiques, en particulier celles causées par la fiscalité du capital. Le chapitre 4 présente diverses mesures de la charge fiscale pesant sur le revenu du capital en Suisse en comparaison avec d'autres pays industrialisés. Le chapitre 5 décrit les principales caractéristiques du système suisse d'imposition du revenu du capital. Le chapitre 6 relève les défauts du système actuel du point de vue économique. Le chapitre 7 évalue les mesures de réformes récentes aux niveaux fédéral et cantonal et propose d'autres réformes. Enfin, en guise de conclusion, le chapitre 8 émet quelques recommandations destinées aux pouvoirs publics visant à préserver l'attractivité fiscale de la place économique helvétique.